REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 30 mai 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents:5

Absents: 0

Votants:5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

DELIBERATION N° 2022-27(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 9 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s: Madame Patricia PAUL, lère vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2ème vice-président; Monsieur Maurice JAYET, 3ème vice-président. Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau (en visioconférence).

Objet : Régime indemnitaire filière sapeurs-pompiers professionnels – indemnités de spécialités

Le Président expose :

Le 28 mars 2019, le bureau du conseil d'administration du SDIS avait délibéré favorablement pour la modification des indemnités de spécialités concernant la filière sapeurs-pompiers professionnels (délibération n° 2019-10 GRH).

Le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapéurspompiers a modifié le décret n° 90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapéurspompiers professionnels et a simplifié les **catégories** des indemnités de spécialités.

En complément, certains libellés de niveau ont été modifiés afin d'être en accord avec la formation correspondante.

Une **nouvelle spécialité** a été valorisée : le formateur de conduite tout terrain avec un taux d'indemnisation à 7.

Je vous rappelle que l'article 6-5 du décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 prévoit que les sapeurspompiers professionnels, à l'exclusion de ceux occupant les emplois de chef de groupement, de directeur adjoint ou de directeur, peuvent bénéficier d'une indemnité de spécialité s'ils ont validé les formations de spécialités définies à l'article R 1424-54 du code général des collectivités territoriales et exercent réellement les spécialités correspondantes. Le nombre de spécialités pouvant être pris en compte pour le calcul de l'indemnité est limité à deux.

La liste des spécialités ouvrant droit à cette indemnité, les niveaux de spécialisation et les taux maxima correspondants figurent dans le tableau ci-après.

	Damalia	Niveau	Emploi concerné	Taux
Catégorie de la spécialité	Domaine	Miveau	Emplor concerne	d'indemnisation (base IB 100 en
				%)
Professionnelle	Conduite	COD 2 - VL -	Conducteur de véhicules légers	4
	- -	COD 2 PL	Conducteur de véhicules tout terrain	4
	1		poids lourds	
		COD4	Conducteur embarcation	4
	<u> </u>	COD MEA	Conduite et	4
		COD MILI	manipulation de moyens élévateurs	
			aériens	
		COD VPCE	Conducteur d'engins spéciaux – véhicule	4
			porte cellule	7
:		Formateur de conduite (FOR COD)	Formateur de conduite tout terrain	,
	Formation	Formation et développement	Accompagnateur de proximité	4
	ļ	developpement	Formateur	7: ***
		compétences	accompagnateur	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
		competences	Concepteur de	10 * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
			formation	Taux *
Catégorie de la spécialité	Domaine	Niveau	Emploi concerné	d'indemnisation (base IB 1Ω0 en
				%) .
Professionnelle	Formation	FPS	Formateur de premiers secours	4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
	-	FOR FOR2	Formateur de	7 : : : : : :
		FORFORZ	formateur en premiers	\$ \$ E E E E
			secours	
	Prévention	PRV1	Agent de prévention	4
	, , = ,	PRV2	Préventionniste	10
		PRV3	Responsable	10
			départemental de la	
			prévention	
	Prévision	PRS1	Agent de prévision	4
		PRS2	Prévisionniste	7
	The state of the s	PRS3	Responsable de prévision	10
		EAP1	Opérateur des activités	4
	Education physique et	EAPT	physiques de sapeurs- pompiers	
	sportive	EAP2	Educateur des activités	7
		LAIZ	physiques de sapeurs-	
			pompiers	
		EAP3	Conseiller technique	10
		EARS	des activités physiques	
			de sapeurs-pompiers	
<u> </u>	Cyctòma	Opérateur	Opérateur de salle	4
Opérationnelle	Système d'information		opérationnelle	
	et de	Chef opérateur	Chef opérateur	7
	communication		(opérateur de salle	
			opérationnelle plus	
1				
			formation de chef d'équipe)	j l

		Chef de salle	Chef de salle	10
		Criei de Salle	opérationnelle	
	ı	OFFSIC	Officier des systèmes	10
		OTTOIC	d'information et de la	
			communication	
		COMSIC	Commandant des	10
		COMBIC	systèmes	
			d'information et de	
			communication	
0-1	Equipo	CYN1	Conducteur	4
Opérationnelle	Equipe	CTIVI	cynotechnique	
	cynotechnique	CYN2	Chef d'unité	7
		CYNZ	cynotechnique	,
		CYN3	Conseiller technique	10
		CYINS	cynotechnique	
		l enco	Chef de groupe feux de	4
	Feux de forêts	FDF3		"
			forêt Chef de colonne feux	7
		FDF4	1	′
	i		de forêt	10
		FDF5	Chef de site feux de	IU
			forêt	
	Intervention en	IMP2	Sauveteur GRIMP	7
	milieu périlleux	IMP3	Chef d'unité GRIMP	
	- GRIMP	IMP3	Conseiller technique	10,000,00
			GRIMP	****
			Conseiller technique	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *
			GRIMP de zone	# # # # # # # # # # # # # # # # # # #
Catégorie de la	Domaine	Niveau	Emploi concerné	Taux
spécialité				d'indemnisation
•		L. L		(base lB ໃ ດ ປ én ເ
				%), , ,
Opérationnelle	Intervention en	ISS	Interventions en site	4: ", "
,	site souterrain		souterrain	2 E E
	Plongée	SAL1	Scaphandrier automne	4 *** *
			léger	1.6.
		SAL2	Chef d'unité SAL	7, ,
		SAL 3	Conseiller technique	10, 10, 10
	1		SAL	
	•	Į.	J/16	
	Risques	RADI	Equipler ou chef	4
	Risques	RADI		4
	Risques radiologiques	RADI	Equipler ou chef	4
		RADI	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance	4
			Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques	7
		RADI RAD2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef	
			Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention	
		RAD2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques	
		RAD2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR	7
		RAD2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique	7
	radiologiques	RAD2 RAD3 RAD4	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques	7
	radiologiques Risques	RAD2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef	7 10 10
	radiologiques	RAD2 RAD3 RAD4	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de	7 10 10
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance	7 10 10
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et	7 10 10
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef	7 10 10
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1 RCH2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et biologiques	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et biologiques Chef de CMIC risques	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1 RCH2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et biologiques Chef de CMIC risques chimiques et	7 10 10 4
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1 RCH2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et biologiques Chef de CMIC risques chimiques et biologiques	7 10 10 4 7
	radiologiques Risques	RAD2 RAD3 RAD4 RCH1 RCH2	Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques radiologiques Equipier ou Chef d'équipe d'intervention risques radiologiques Chef de la CMIR Conseiller technique risques radiologiques Equipier ou chef d'équipe de reconnaissance risques chimiques et biologiques Equipier ou chef d'équipe d'intervention risques chimiques et biologiques Chef de CMIC risques chimiques et	7 10 10 4

Sauvetage aquatique	SAV1	Nageur sauveteur aquatique	4
aquatique	SAV2	Nageur sauveteur côtier	7
	SAV3	Chef de bord sauveteur côtier	10
	SAV3	Conseiller technique sauveteur aquatique	10
Sauvetage et	SDEI	Sauveteur déblayeur	4
déblaiement	SDE2	Chef d'unité sauveteur déblayeur	7
	SDE3	Chef de section sauveteur déblayeur	10
	SDE3	Conseiller technique sauveteur déblayeur	10
Secours en montagne	SMO2	Equipier secours en montagne	4
Montagne	SMO3	Chef d'unité secours en montagne	7
	SMO3	Conseiller technique secours en montagne	10

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 2 juin 2022.

ll est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer et d'abroger la délibération n°2019-10 du 28 mars 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, anque ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL